



**MANIFESTE  
POUR LA NOUVELLE  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

**AGIR POUR  
UNE POLITIQUE  
INTERNATIONALE  
SOLIDAIRE**



**TERRE  
SOLIDAIRE**

# L'URGENCE DE DEMOCRATISER LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA FRANCE

Les élections législatives de juillet 2024 ont fortement remodelé le paysage politique français. Sans aucune majorité parlementaire nette pour le pouvoir Exécutif en place, elles redonnent une place centrale au Parlement - et à l'Assemblée nationale en particulier - du fait des équilibres politiques nouveaux en son sein. Elles accentuent la polarisation de la société française autour d'une tripartition des forces politiques dans la nouvelle Assemblée.

Ces élections marquent également une crise profonde du modèle de la Vème République et de la verticalité du pouvoir incarné par la figure du président de la République. Les Français.es aspirent à une plus grande respiration démocratique et à être bien plus acteurs des choix politiques de la Nation.

Ce rôle renouvelé de l'Assemblée nationale – notamment moins dépendante du pouvoir Exécutif - constitue une opportunité pour redynamiser la démocratie française en créant des espaces de dialogue et d'échange avec les différentes forces vives de la société française dans la définition des orientations politiques du pays.

**Cet effort de démocratisation de notre vie politique doit aussi se faire sur la politique internationale de notre pays.**

Pour le CCFD-Terre Solidaire, acteur incontournable de la solidarité internationale depuis plus de 50 ans, le temps est venu pour la France de renouveler la manière de porter sa voix sur la scène internationale.

**Cette nouvelle méthode passe nécessairement par une rupture avec la présidentialisation excessive de notre politique internationale. Pratique institutionnelle plutôt que réalité constitutionnelle.**

Ces dernières années, la définition des orientations stratégiques de notre politique internationale concentrée au sein de l'Elysée a non seulement mis en exergue la faiblesse de certains choix français au niveau international (situation au Sahel par exemple) mais surtout rendue flagrante l'absence de contrôle et de redevabilité démocratique sur ces décisions.

Du fait de son mandat de contrôle de l'action du gouvernement et d'évaluation des politiques publiques selon l'article 24 de la Constitution, nous attendons de l'Assemblée nationale qu'elle joue pleinement son rôle de garant démocratique vis à vis des choix de notre pays sur les enjeux internationaux.

Nous appelons les parlementaires à réaliser cette mission en se fondant sur la richesse des initiatives citoyennes et de la diversité des acteurs investis dans les différentes formes de projection de notre pays au-delà de ses frontières : coopération décentralisée de nos collectivités territoriales, expériences et richesse culturelle des diasporas que notre pays accueille, regards et analyses du monde académique, expertise et engagement pour la solidarité internationale des organisations non gouvernementales françaises et des pays concernés.

C'est à ce titre, et sur la base d'une expérience forte et d'un regard particulier alimenté par notre réseau partenarial de 500 organisations dans 60 pays du monde, que le CCFD-Terre Solidaire produit aujourd'hui ce **Manifeste : agir pour une politique internationale solidaire**, avec l'ambition de travailler plus étroitement avec notre nouvelle Assemblée nationale à cet effet.

Nous y livrons nos analyses et nos recommandations tant thématiques sur certains grands enjeux internationaux du moment, que géographiques en lien avec des contextes et des situations pays particuliers où la France est fortement impliquée et où nous pensons qu'elle peut mieux user de son influence pour l'intérêt des populations locales : Israël & Palestine, Haïti, Guinée, RDC et relation avec le continent africain.

Alors que nous vivons dans un monde où les crises se succèdent, où le multilatéralisme semble de plus en plus affaibli et le droit international instrumentalisé, où les autoritarismes fracturent nos sociétés et ébranlent nos démocraties, il y a urgence pour la France à repenser son rôle sur la scène internationale. Dans un monde où les divisions et les incompréhensions entre le Nord et le Sud global semblent s'accroître inexorablement, la France doit écouter ce monde changeant et accompagner sans faux semblant les profondes aspirations au changement qui s'expriment pour plus de justice et de solidarité entre les peuples et pour notre planète.

Face à ces défis, nous proposons des pistes concrètes de travail pour la nouvelle législature, et notamment **cinq actions prioritaires** sur lesquelles agir dans les prochains mois pour concourir à une politique internationale plus solidaire :

- ▶ Travailler à une **grande loi de transition alimentaire et agricole** qui réponde pleinement à l'enjeu de souveraineté alimentaire des Français.es comme des pays tiers ;
- ▶ Installer à l'Assemblée nationale une **Délégation permanente aux droits humains et à la solidarité internationale** qui aura notamment la responsabilité de veiller au respect et à la promotion des droits humains dans notre politique internationale ;
- ▶ Face à la pire crise de surendettement de l'histoire qui frappe actuellement les pays du Sud, promulguer une **loi contraignant les créanciers privés non coopératifs à participer aux restructurations des dettes**, à l'exemple d'initiative législatives similaires discutées en Belgique, au Royaume-Uni et à New York.
- ▶ Rédiger un **Livre blanc d'une nouvelle politique française vis-à-vis de l'Afrique**, tirant les leçons de nos échecs récents au Sahel et du rejet de notre politique dans nombre de pays africains et définir - en consultation avec les sociétés civiles - les orientations d'une nouvelle politique africaine ;
- ▶ Interpeller le gouvernement pour exiger de l'Union européenne **la suspension de l'accord d'association avec Israël** comme levier de pression pour mettre fin au conflit à Gaza et faire émerger une solution politique juste, pérenne et basée sur le droit international de la question israélo-palestinienne.

# 1

## ENJEUX GLOBAUX ET THÉMATIQUES

### JUSTICE ECONOMIQUE ET PARTAGE DES RICHESSES

#### CONTEXTE

Dérèglement climatique, crise de la dette, pandémie, inflation, guerres : le monde fait face à des crises qui s'entremêlent et s'alimentent dangereusement, bouleversant l'économie mondiale et les budgets des Etats. De nombreux Etats du Sud sont aujourd'hui dans l'incapacité de dégager les moyens nécessaires pour financer leurs services publics nécessaires à la réalisation des droits humains de leurs citoyens et citoyennes, et réaliser les investissements massifs nécessaires pour faire face à la crise climatique dont ils sont pourtant les moins responsables. Il est urgent d'initier de réelles réformes de l'architecture économique mondiale, qui aujourd'hui désavantage et pénalise structurellement les Etats du Sud, afin de permettre à ces Etats de pouvoir mobiliser les ressources financières dont ils ont crucialement besoin.

La lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites doit être une priorité, tant les pratiques des multinationales et des individus les plus riches pour échapper à l'impôt font perdre des recettes importantes aux Etats du monde entier : ce sont près de 500 milliards de dollars en perte de revenus fiscaux par an.

► Justice économique et partage des richesses

L'approbation cet été à l'ONU de termes de référence pour mettre en place d'ici 2027 une convention internationale sur la fiscalité - à l'initiative des Etats africains - est une occasion historique d'établir un véritable accord international sur ces enjeux, et la France doit s'y investir pleinement. Cette Convention devra permettre de combattre les flux financiers illicites, en renforçant la transparence et la coopération entre les Etats et en créant des règles fiscales mondiales plus cohérentes et moins complexes. Elle devra établir un lien entre la gouvernance fiscale mondiale et les autres engagements et obligations des gouvernements, notamment ceux relatifs aux droits humains et à la protection du climat et de la biodiversité.

La nouvelle crise de la dette qui frappe les Etats du Sud est un autre sujet d'inquiétude majeur. Le service de la dette est à son niveau le plus élevé, et les Etats sont contraints d'assurer ces remboursements de dette au détriment du financement des services publics essentiels et de la lutte contre la crise climatique (**en 2024 les créanciers devraient prélever sur les Etats du Sud 487 milliards de dollars**). Des annulations de dette d'ampleur, et la création d'un mécanisme multilatéral permanent et indépendant de règlement de la dette souveraine sont nécessaires pour sortir durablement de cette crise. La prochaine conférence des Nations Unies sur le financement du développement (FFD4), qui se tiendra en Espagne en juin 2025, sera une occasion majeure pour apporter des réponses structurelles alors que les réponses développées par le G20 durant la pandémie de COVID-19 ont échoué à cet égard. Ces réponses doivent notamment contraindre les créanciers privés, qui détiennent désormais 61,7% des dettes des pays du Sud (CNUCED), à des annulations et restructurations.

## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- Dans le cadre de la Commission des affaires étrangères de se saisir du projet de Convention internationale sur la fiscalité, comme outil de justice fiscale à l'échelle globale, en organisant des auditions et un débat sur le sujet ; d'interpeller le gouvernement et de lui demander de soutenir pleinement les travaux qui s'ouvrent à l'ONU.
- De promulguer une loi contraignant les créanciers privés non coopératifs à participer aux restructurations de dettes actuelles, à l'exemple d'initiatives législatives similaires discutées en Belgique, au Royaume-Uni et à New York.
- De revenir sur les coupes budgétaires de l'aide publique au développement (APD) programmées par le précédent gouvernement dans le cadre de l'examen du projet de loi de finance 2025, et de se remettre dans une trajectoire budgétaire pour atteindre les 0,7% de son revenu national brut dédié à l'APD comme acté dans la loi d'orientation et de programmation sur la solidarité internationale et la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021.

# RÉGULER LES MULTINATIONALES

## CONTEXTE

Les grands acteurs de l'économie mondiale, notamment les sociétés multinationales, disposent d'une puissance économique et politique considérable parfois supérieure à celle d'Etat. Trop souvent, leurs stratégies, au service de leurs seuls intérêts privés, se réalisent au détriment d'une juste répartition des richesses, du respect des droits humains, de la recherche du bien commun et la sauvegarde d'une planète vivable pour tous et toutes.

L'impact de l'activité et des investissements financiers de ces sociétés multinationales sur les droits humains, l'environnement et leurs défenseurs, en pleine crise climatique, est réel, connu et documenté.

Face à ce constat, plusieurs initiatives de régulation et encadrement de l'activité et de la responsabilité des sociétés multinationales ont vu le jour et abouti pour certaines.

Après la première législation mondiale sur le devoir de vigilance des sociétés adoptée par la France en 2017, l'Union européenne s'est dotée en mai 2024 d'une directive similaire.

Cette directive vise à fixer un niveau d'harmonisation des législations nationales avec une marge de manœuvre existante pour les Etats membres notamment sur le champ d'application matériel et personnel de la Directive.

Il est désormais crucial que la transposition en droit français couvre l'ensemble de la chaîne de valeurs des biens, y compris les armes et matériels de surveillance, et des services, notamment pour ceux du secteur financier. Il est nécessaire que la transposition considère réellement les communautés locales et les peuples autochtones en veillant à ce que les multinationales respectent leurs droits mais aussi les consultent de manière obligatoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de vigilance.

Au niveau des Nations Unies un traité international "Entreprises et droits humains" est en négociation depuis bientôt dix ans. Les négociations sont marquées par une profonde division entre les Etats du Sud et du Nord, notamment sur la question du champ d'application du traité. Ces thématiques relevant principalement de la compétence de l'Union européenne, les Etats membres se trouvent dans l'impossibilité depuis bientôt dix ans de prendre part activement, et de façon coordonnée, à ces négociations, faute de mandat de négociation de l'UE.

La France a été très impliquée ces dernières années dans ces négociations, notamment en rappelant la nécessité de réinscrire le droit à un environnement sain et durable dans la dernière version du texte, et en intégrant le cercle des Amis de la Présidence en charge de ces négociations.

## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- ▶ D'interpeller et d'intervenir activement auprès du gouvernement sur le besoin et l'urgence de confier à la Commission européenne un mandat de négociation pour la prochaine session de décembre 2024 du traité "Entreprises et droits humains".
- ▶ De veiller à ce que la transposition de la Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises soit réalisée sans revenir sur les acquis de la loi sur le devoir de vigilance française et en supportant activement l'intégration du secteur financier et les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

# ŒUVRER EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

## CONTEXTE

Les chiffres de la faim se maintiennent à un niveau alarmant : entre 713 et 757 millions de personnes pourraient avoir connu la faim en 2023 – soit 1 personne sur 11 dans le monde et 1 sur 5 en Afrique<sup>1</sup>.

En 2023, l'insécurité alimentaire modérée ou grave touchait 28,9 pour cent de la population mondiale, soit 2,33 milliards de personnes - les populations rurales et les femmes étant davantage touchées. À la fin de la décennie, les projections prévoient que 582 millions de personnes seront en situation de sous-alimentation chronique, plus de la moitié d'entre elles en Afrique. Nous sommes donc très loin de l'objectif Faim "Zéro" d'ici 2030 adopté en 2015 à l'ONU.

La crise alimentaire nous a rappelé que nos systèmes agricoles et alimentaires sont étroitement connectés au marché mondial, atteint de dysfonctionnements structurels graves du fait de sa dérégulation. En effet, la spéculation sur les marchés financiers des matières premières agricoles a notamment permis aux géants du négoce agricole (ADM, Bunge, Cargill et Louis-Dreyfus) de réaliser des profits records<sup>2</sup>, tandis que les pays dépendants des importations ont vu le prix de leurs aliments de base exploser.

Sur les deux dernières années, les vingt plus grosses entreprises de l'agro-alimentaires ont pu distribuer plus de 50 milliards de dollars de dividendes à leurs actionnaires<sup>3</sup>.

Tandis que le marché mondial profite à ces acteurs économiques et financiers, l'accès à une alimentation saine et suffisante pour les populations – et à un revenu décent pour les agriculteur.rices - devient de plus en plus difficile. En particulier pour les populations rurales, qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire (SOFI, 2024). En France comme dans les pays du Sud, l'inégal partage de la valeur ne bénéficie ni aux producteur.rices, ni aux citoyen.nes.

<sup>1</sup> Rapport des Nations Unies sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI, 2024).

<sup>2</sup> [ccfd-terresolidaire.org-raport-inflation-quand-les-speculateurs-profitent-de-la-crise-alimentaire-ccfd-ts-foodwatch.pdf](https://ccfd-terresolidaire.org-raport-inflation-quand-les-speculateurs-profitent-de-la-crise-alimentaire-ccfd-ts-foodwatch.pdf) (rocketcdn.me)

<sup>3</sup> <https://www.theguardian.com/world/2023/apr/14/hedge-funds-profit-ukraine-war-food-price-surge>

► Œuvrer en faveur de la souveraineté alimentaire en France et dans le monde

Force est de constater que, près de 15 ans après un appel à améliorer la transparence, la régulation et la surveillance des marchés dérivés agricoles<sup>4</sup>, suite à la crise alimentaire de 2007-2008, les mesures prises ont été insuffisantes.

En parallèle de cette situation, les acteurs économiques et financiers occupent une place croissante dans la gouvernance des systèmes alimentaires, facilitée par les Etats avec la mise en place d'espaces multi-acteurs tels que le *United Nations Food Systems Summit* ou le *World Food Forum*, au détriment d'espaces existants et reposants sur les règles de négociations du multilatéralisme, tels que le Comité sur la sécurité alimentaire (CSA), doté d'un mécanisme de représentation de la société civile (CSPIM) qui donne la voix à ceux qui sont directement concernés par l'insécurité alimentaire.

## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- Mettre en place une mission d'information sur l'export par la France des substances toxiques entrant dans la composition des pesticides interdits et en soutenant tout projet de loi visant à interdire ces exports toxiques.
- Proposer une nouvelle loi de transition agricole et alimentaire à la hauteur des enjeux de juste revenu pour les paysan.nes, d'accès digne à une alimentation de qualité pour les citoyen.nes et de préservation des ressources et des écosystèmes, en France et dans les pays tiers avec lesquels nous commerçons. Pour le CCFD-Terre Solidaire, le précédent projet de LOA passe à côté des enjeux de solidarité, en s'appuyant sur une définition erronée de la souveraineté alimentaire qui sert en priorité les intérêts économiques de quelques filières et acteurs de l'agro-industrie, plutôt que ceux des agriculteur.es et des citoyen.nes.
- Installer, dans la suite des travaux parlementaires sur la souveraineté alimentaire de la France, une commission d'enquête sur les impacts socio-économiques, sanitaires et environnementaux de nos échanges agricoles et alimentaires avec les pays du Sud, en particulier les impacts sur leurs filières locales et leur souveraineté alimentaire.
- S'opposer à tout nouvel accord de libre-échange, pour défendre un "juste-échange" des matières premières agricoles et alimentaires.

<sup>4</sup> RapportSpecialUkraine.pdf (ipes-food.org)

# PROTÉGER LES ESPACES CIVIQUES ET LES DÉFENSEUR.ES DES DROITS

## CONTEXTE

On observe une tendance mondiale de restriction de l'espace civique et d'attaques croissantes à l'action des organisations de la société civile. Selon le rapport 2023 de CIVICUS sur l'état de l'espace civique dans le monde, seule **2% de la population mondiale jouit de la liberté de se rassembler, de manifester et d'exprimer des opinions divergentes sans restriction majeure.**

Dans de nombreux pays, des lois sont mises en œuvre pour entraver l'action des organisations de la société civile identifiées comme un risque de contestation politique et citoyenne. À titre d'exemple, on peut citer le décret militaire israélien en date du 22 octobre 2021 qualifiant de « terroristes » six organisations de la société civile palestinienne œuvrant dans le territoire palestinien occupé. Cette qualification sans preuve sérieuse apportée par les autorités israéliennes vise à discréditer l'action des organisations de défense des droits humains qui agissent en Palestine. Par ailleurs, **les lois contre les financements étrangers sont très largement utilisées par les gouvernements** (Vietnam, Togo, Inde par exemple) **pour asphyxier financièrement les organisations de la société civile** dépendantes très souvent des fonds provenant d'organisations internationales.

L'existence de défenseur.es des droits dans le monde avec un pouvoir d'agir est gage de l'existence de sociétés civiles (personnes individuelles et organisations) en capacité de revendiquer leurs droits et libertés, d'exercer un contrôle citoyen de l'action publique et ainsi d'établir des contre-pouvoirs et de renforcer la démocratie. La France se décrit comme un pays pionnier en matière de protection des défenseur.es des droits notamment à travers l'initiative Marianne. Toutefois, ce dispositif sélectif ne répond pas à l'obligation<sup>5</sup> de la France de protéger et de respecter les droits humains sur son sol et à l'étranger et en conséquence les individus et les organisations qui participent à leur respect partout dans le monde.

## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- ▶ De créer une Délégation permanente aux droits humains et à la solidarité internationale pour veiller au respect et à la promotion des droits humains dans notre politique internationale et à la bonne exécution par la France de son obligation de promotion et de protection des défenseur.es des droits à l'étranger.
- ▶ De se saisir des cas d'attaques ou de harcèlement contre des défenseur.es des droits, notamment dans le cadre des travaux des groupes d'amitié parlementaire dans leur dialogue avec les autorités des Etats tiers.
- ▶ Dans le cadre de la Commission des affaires étrangères ouvrir des travaux pour que la France se dote d'un plan d'action de protection et de défense des défenseur.es dont l'objectif est d'assurer un environnement sûr et favorable à celles et ceux qui défendent les droits humains et l'environnement, et qui contribuent à la consolidation de sociétés démocratiques. Ce plan doit notamment contenir des dispositions spécifiques pour garantir la cohérence des politiques publiques françaises domestiques et internationales et permettre de renforcer le rôle des ambassades françaises dans la protection des défenseur.es des droits humains.

<sup>5</sup> Principes de Maastricht (principe 3) : « Tous les Etats ont l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits de l'homme, y compris les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, à la fois sur et en dehors de leur territoire. »

# POLITIQUES MIGRATOIRES

## CONTEXTE

En France, comme en Europe, les questions migratoires figurent régulièrement parmi les principales préoccupations des citoyens et citoyennes qui n'ignorent pas les drames qui se déroulent aux frontières en Méditerranée ou dans La Manche, côtoient des personnes étrangères au niveau local (centres d'accueil, écoles, lieu de travail) ou ont vécu l'accueil de réfugiés d'Ukraine récemment, après avoir accueilli au niveau local des familles syriennes il y a quelques années.

**Erigé comme un problème permanent à des fins électoralistes, le traitement politique des migrations exacerbe les peurs, alimente le rejet et crée un imaginaire de l'étranger indésirable et menaçant aux antipodes de la réalité quotidienne de la population en France.**

**L'année 2024 a été marquée par l'adoption en France du 29<sup>ème</sup> texte en matière d'immigration et d'asile depuis les années 1980.** De nature répressive et régressive, ce texte a surtout été l'occasion de voir des concepts profondément discriminatoires et contraires à la Constitution, jusqu'alors portés par l'extrême-droite, être appropriés par d'autres partis.

Au même moment, l'Union européenne adoptait le Pacte européen sur la migration et l'asile motivé par la même volonté de « tenir à distance » du territoire européen les personnes migrantes et réfugiées, en s'inspirant notamment de la pratique française des « zones d'attente » aux frontières ; mettant en grande fragilité tout l'édifice de protection des droits de ces personnes que la migration place en situation de vulnérabilité plus ou moins importante.

L'Union européenne et la France continuent de se déresponsabiliser vis-à-vis des questions migratoires en concluant des accords avec différents Etats d'origine ou de transit en vue de leur confier le soin de "protéger"

les frontières européennes en échange d'importantes contributions financières. Cette protection des frontières ignore sciemment celle des personnes migrantes dès lors que ces accords sont conclus avec des Etats dans lesquels les violations graves des droits humains sont largement documentées. À titre d'exemple, la France et l'Union européenne entretiennent depuis de nombreuses années une coopération étroite et croissante avec le gouvernement tunisien en matière migratoire. Or, le gouvernement tunisien a connu un violent tournant autoritaire et cible tout particulièrement les personnes migrantes et les associations qui les aident. Malgré des faits largement documentés, la France n'a pas remis en question le soutien financier - près de 26 millions d'euros - et opérationnel promis au gouvernement tunisien.

Cette coopération est en outre marquée du sceau de l'opacité, en France comme au sein de l'Union européenne : le contenu des accords, la traçabilité des fonds affectés, le soutien opérationnel est difficilement accessible empêchant un contrôle démocratique légitime.

## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- ▶ D'installer au sein de la Commission des affaires étrangères une mission d'information sur l'efficacité et l'impact en matière de droits humains des accords de coopération migratoire et les opérations de soutien à la gestion des frontières dans les Etats tiers.
- ▶ D'inscrire à l'agenda de la Commission des affaires européennes le contrôle effectif de toutes initiatives gouvernementales sur les questions de coopération migratoire du point de vue de la mobilisation des fonds publics et de leur usage.
- ▶ De réaliser une évaluation de l'impact et de l'efficacité des réformes législatives dans le domaine de l'immigration et de l'asile avant l'examen de tout nouveau projet de loi.

# 2

## ENJEUX RÉGIONAUX ET SITUATIONS PAYS

---

Sans viser l'exhaustivité des problématiques liées à des contextes régionaux et pays à travers le monde, le CCFD-Terre Solidaire souhaite mettre en avant un certain nombre de situations sur lesquelles notre organisation est particulièrement attentive et impliquée, et en cela nourrie par l'analyse de nos partenaires dans ces zones. La diplomatie française y est souvent active et y mène une politique d'influence que nous appelons à réorienter en faveur d'une plus grande solidarité internationale, la défense des droits humains et la promotion sans faux semblant du droit international et du multilatéralisme.

# SITUATION EN ISRAËL ET EN PALESTINE



## CONTEXTE

L'escalade de la violence au Proche Orient, notamment les bombardements et l'invasion terrestre israéliennes du Liban et les tirs de missiles iraniens sur Israël, nous alerte une fois de plus sur l'urgence d'apporter une réponse pérenne et juste à la question israélo-palestinienne. Depuis plus de 40 ans, le CCFD-Terre Solidaire est engagé auprès d'acteurs des sociétés civiles palestiniennes et israéliennes agissant en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples, condition fondamentale pour garantir la stabilité de toute la région.

**Or, depuis les massacres du 7 octobre 2023 et le début de l'offensive israélienne à Gaza, dont le bilan est aujourd'hui estimé à plus de 41 000 morts, la France et les pays occidentaux ont fait preuve d'une faiblesse coupable face à leur allié israélien, incapable d'obtenir un cessez-le-feu et d'engager un processus de paix véritable.**

En ayant laissé se poursuivre la guerre à Gaza, les tensions et le conflit se propagent désormais à toute la sous-région. Pour entrevoir une désescalade de la situation, nous rappelons l'urgence pour la France d'agir en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et durable, garantir l'aide humanitaire, de la libération de tous les otages civils encore aux mains de groupes armés à Gaza, et de la fin du siège illégal et inhumain de la bande de Gaza par Israël.

En parallèle, Israël a accéléré sa colonisation en Cisjordanie, dans un contexte de recrudescence de violence de la part de colons extrémistes, qui n'hésitent pas à harceler et attaquer des villages palestiniens. Ainsi, depuis le 7 octobre 2023, pas moins de 600 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie rajoutant toujours plus d'obstacle sur le chemin vers la paix.

À la réponse d'urgence doit donc s'accoler une réponse politique, comme l'a rappelé le président de la République qui fonde l'action de la France sur trois piliers : sécuritaire, humanitaire et politique. Or, aucune réponse politique ne peut advenir sans une réponse de justice. Si l'ambition est véritablement d'agir en faveur de la paix et de la sécurité des Israélien.nes et des Palestinien.nes, alors la justice doit être au cœur des priorités diplomatiques de la France. En juillet dernier, la Cour internationale de Justice a d'ailleurs

donné une feuille de route vers la paix et la justice à travers des conclusions historiques, reconnaissant l'illégalité des colonies, le risque génocidaire à Gaza et la violation du droit international relatif au crime d'apartheid.

**Nous appelons la France à agir pour rendre concrètes ces conclusions, assurer le respect du droit à l'autodétermination du peuple palestinien entravé par 56 ans d'occupation de son territoire, 16 ans de blocus de la Bande de Gaza et un système d'apartheid qui prive les Palestinien.nes d'une égalité en droit et en dignité.**

## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- ▶ D'interpeller le ministre des affaires étrangères afin que celui-ci plaide, lors des réunions du Conseil européen et les futures réunions du conseil d'association avec Israël, en faveur d'une suspension de l'accord d'association UE-Israël. Cet accord cautionne implicitement la politique menée par Israël et fait de l'UE la complice indirecte des violations du droit international.
- ▶ Dans le cadre de la Commission des affaires étrangères, de mettre en place une commission d'enquête concernant les relations commerciales de notre pays avec les colonies israéliennes, notamment de la part d'entreprises françaises.
- ▶ De voter une résolution rappelant les conclusions de la Cour internationale de Justice sur le conflit à Gaza et sur le caractère illégal de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, et d'exiger que le droit international serve de fondement à l'action diplomatique de notre pays sur cette question.

# SITUATION POLITIQUE EN HAÏTI

## CONTEXTE

Haïti vit une crise politique, sécuritaire, sociale et humanitaire qui s'est considérablement aggravée au cours des cinq dernières années, et notamment après la mort du président Jovenel Moïse. La crise a franchi une nouvelle étape avec la montée en puissance de groupes armés non étatiques qui prennent de plus en plus le contrôle du pays.

La communauté internationale, dont la France, a voté à travers le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'envoi en Haïti d'une force multinationale menée par le Kenya. A ce jour, cette nouvelle mission s'avère inefficace et n'a pas permis de trouver une solution durable pour le pays et représente un risque très important de polarisation politique et d'augmentation de violence.

Le CCFD-Terre Solidaire s'inquiète de la situation sécuritaire du pays, du manque d'espaces de dialogue politique pour ses partenaires et de la répression et violences dans les manifestations politiques dans le pays.

**La société civile demande une feuille de route pour résoudre la situation humanitaire catastrophique et travailler à un climat de paix dans lequel les Haïtiens.nes pourront se sentir en confiance et aller vers des élections.**



## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- ▶ D'interpeller le gouvernement pour que la diplomatie française soutienne l'instauration en Haïti d'une gouvernance démocratique et pleinement représentative du peuple haïtien, notamment à travers la formation d'un gouvernement de transition soutenu par une large majorité de la société haïtienne.
- ▶ Dans le cadre du groupe d'amitié France-Haïti de faire preuve de solidarité avec Haïti, en dénonçant la situation de violence extrême à laquelle la population est confrontée et collaborer avec le Parlement européen à faire respecter une véritable politique de sanctions contre les individus qui soutiennent les gangs, le trafic d'armes, de munitions et de stupéfiants, ainsi que la corruption dans le pays.

# POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE



## CONTEXTE

**La France est actuellement à un moment décisif dans ses relations avec le continent africain.** Elle fait face à une montée de la contestation de sa présence dans plusieurs pays, ainsi qu'à des crises diplomatiques importantes avec des Etats comme le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Ces tensions ont des répercussions sur la coopération entre les sociétés civiles françaises et de ces pays, du fait des suspensions de l'aide publique au développement et de la délivrance de visas qui entravent considérablement l'action en faveur des populations.

**Malgré la volonté affichée par le président de la République ces dernières années de réorienter le partenariat entre la France et l'Afrique, ces relations restent empreintes de contradictions et pâtissent d'une posture française teintée de paternalisme et manquant d'humilité.** La France a jusque-là eu du mal à renouveler sa lecture des transformations politiques et sociales en cours sur le continent et reconnaître ses lacunes pour penser des évolutions profondes de ses politiques. Cet échec s'est particulièrement illustré au Sahel où la France bloquée dans une approche démesurément militaire et sécuritaire n'a pas été à même d'adapter ses stratégies et sa politique aux réalités et évolutions des sociétés sahéliennes.

Il est essentiel d'analyser en profondeur cette situation et de revoir les stratégies en vigueur. Cela nécessite de se mettre à l'écoute des forces vives des sociétés civiles, y compris avec celles formulant des critiques vis-à-vis de la politique menée par la France dans leur pays. Cette posture d'écoute et de dialogue est valable également en France, où la diversité des analyses et expertises (diasporas, universitaires, diplomates, acteurs du développement et de l'humanitaire, journalistes, etc.) est sous-exploitée et où l'indépendance des ONG françaises est remise en cause par une forte politisation de l'aide, particulièrement au Sahel.

La redevabilité de l'Exécutif devrait être renforcée par des débats et un contrôle parlementaires accrus. Bien que des discussions aient eu lieu à l'Assemblée nationale en novembre dernier et qu'un rapport d'information sur les relations entre la France et l'Afrique ait été produit, il est clair que des actions supplémentaires sont indispensables pour un véritable changement de paradigme dans les relations de la France avec le continent africain.

**A l'heure où la politique de la France sur le continent africain est fortement contestée, il nous semble essentiel de renforcer et préserver les coopérations culturelles et de solidarité, ancrées dans nos sociétés respectives et essentielles face aux défis majeurs auxquels nos continents font face.**

## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

► D'initier la rédaction d'un Livre blanc – en consultation la plus large possible - avec pour objectif de mener un bilan honnête et sincère de nos politiques vis-à-vis du continent, identifier un certain nombre de leçons et réflexions pour l'avenir, et définir les nouvelles orientations des relations que notre pays souhaite entretenir avec les pays africains – y compris dans le cadre européen – sur une base apaisée, respectueuse et équilibrée, assainissant les blessures de notre passé colonial tout en nous projetant ensemble face aux défis collectifs de notre temps. La refondation de cette politique doit se faire en mettant pleinement en son centre la défense et la promotion de la démocratie, des droits humains et de l'Etat de droit, sans faux semblant et sans approche à géométrie variable.

# SITUATION DANS L'EST DE LA RDC ET RELATIONS AVEC LE RWANDA

## CONTEXTE

La résurgence du mouvement du 23 mars (M23) au début de l'année 2022 a remis en lumière la crise sécuritaire que connaît l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) et particulièrement la province du nord Kivu. Bénéficiant d'appuis militaires des puissances régionales (et en premier lieu du Rwanda comme l'ont démontré les rapports du groupe d'experts des Nations Unies pour la RDC), le M23 a poursuivi sa montée en puissance tout au long de l'année 2023 et 2024 jusqu'à contrôler de vastes territoires du nord Kivu. La riposte de l'armée nationale congolaise n'a pas permis de reprendre possession de ces espaces et, pis encore, la stratégie déployée (notamment l'adjonction aux forces gouvernementales de groupes armés locaux et de civils congolais organisés en groupes de « volontaires ») fait peser le risque de violences de grande ampleur contre les populations.

Les hostilités entre belligérants génèrent une crise humanitaire majeure dans la province du nord Kivu et particulièrement autour de la ville de Goma. Si un cessez-le-feu a été obtenu par la médiation angolaise engagée entre les autorités de Kinshasa et de Kigali (juillet 2024), la situation reste néanmoins précaire et une reprise des hostilités ne peut être exclue. Le Rwanda continue de nier son implication active auprès du M23.

Si la France s'est jointe aux condamnations de la communauté internationale (USA et Union européenne en premier lieu), elle ne se montre néanmoins pas assez ferme avec Kigali et semble par ailleurs prioriser une coopération renforcée avec le Rwanda y compris dans le domaine militaire. **En avril dernier un accord de coopération économique prévoyant 400 millions d'euros d'appui au Rwanda entre 2024 et 2028 a été signé alors même que le pays est accusé de tirer illégalement profit des minerais de l'est de la RDC.** Le 16 mai 2024, un accord de coopération militaire renouvelé a été signé à Paris en présence d'une délégation de haut niveau de l'état-major rwandais. Il témoigne des efforts français pour renouer des relations fortes dans le domaine de la sécurité avec le Rwanda. Cependant, il est admis que des officiers supérieurs rwandais ont directement été impliqués dans la guerre au Kivu et ont



également été déployés au Mozambique dans le cadre de l'intervention rwandaise autour de Cabo Delgado et des gisements gaziers de TotalEnergies (autre sujet d'échanges réguliers entre Paris et Kigali).

**Cette position ambiguë de Paris fait craindre que le respect de l'intégrité territoriale de la RDC et le sort des populations civiles congolaises ne pâtissent d'intérêts stratégiques et économiques.**

L'Union européenne, à travers son action diplomatique, et alors qu'elle a nommé en juillet un représentant spécial pour les Grands lacs, semble plus à même de trouver le bon ton avec les autorités de Kigali et faire pression sur le Rwanda (mais aussi la RDC) pour trouver une voie de sortie politique à la crise.

## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- Dans le cadre de la Commission des affaires étrangères de mettre en place une mission d'information sur la politique française vis-à-vis de la RDC et sa stratégie de coopération (notamment militaire) avec le Rwanda, en menant notamment des auditions de représentants du ministère des affaires étrangères et de la société civile.

# SITUATION EN GUINEE

## CONTEXTE

En Guinée, le Président de la transition arrivé au pouvoir en septembre 2021 par un coup d'Etat a considérablement porté atteinte aux libertés publiques :

interdiction de manifestation en 2022, répression contre les citoyen.nes (à la date du 22 avril 2024, Amnesty International a dénombré au moins 47 personnes tuées lors de manifestations), restriction de l'accès à internet en 2023, arrestations arbitraires, morts suspectes en détention, fermeture de médias (2024), restrictions sur la liberté d'association (suspension des agréments aux ONG). Depuis le 9 juillet 2024, les disparitions forcées d'Oumar Sylla dit Foniké Menguè, et de Mamadou Billo Bah, militants guinéens membres de Tournons La Page Guinée et du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), montrent que la répression des opposants dépasse ouvertement les cadres légaux.

Depuis son indépendance, l'Etat guinéen, à travers ses forces de sécurité, a un lourd passé de violences à l'encontre de sa population, alors que celle-ci s'est toujours mobilisée pour défendre la démocratie. Le CCFD-Terre solidaire et ses alliés français appuient les militant.es des droits humains et les défenseur.es de la démocratie ; les soutiens politiques restent cependant trop rares.



## NOUS DEMANDONS À LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE :

- ▶ D'interpeller le gouvernement sur sa coopération actuelle avec la Guinée, en particulier dans le secteur de la sécurité, et exiger de suspendre tout appui susceptible de participer à la répression des populations.
- ▶ Dans le cadre du groupe d'amitié France-Guinée, d'exprimer son soutien envers les acteurs de la société civile guinéenne afin qu'ils puissent jouir pleinement et de façon sereine des libertés de réunion pacifique, d'expression et d'association quelle que soit leur opinion.

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-François Dubost, directeur du plaidoyer

Conception graphique : Charlie Coulot

### CONTACT :

Robin Guittard, directeur adjoint du plaidoyer  
r.guittard@ccfd-terresolidaire.org

DPL/DIR-008  
Dépôt légal octobre 2024